

Bureau de la concertation

Réunion du 18 septembre 2019

LISTE DES PARTICIPANTS

VILLE DE PARIS

Direction de l'Urbanisme		François HÔTE, Anne GOMEZ
Mairie du 13 ^{ème} - Chargé de mission urbanisme		Baptiste BOSSARD

SEMAPA

Directrice de la Communication		Nathalie GRAND
--------------------------------	--	----------------

PERSONNALITES EXTERIEURES

Garant		Philippe GRAND
Personne qualifiée		Pascal DIBIE

BUREAU DES ASSOCIATIONS

Chargé de mission		Yann RENAUD
-------------------	--	-------------

REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS

AUT-13 (Association des Usagers des Transports)		Farid NECHADI
Plateforme des comités parisiens d'habitants		Claude BIRENBAUM

CONSEILS DE QUARTIER

Conseil de quartier n° 4		Frédérique LECOCCQ
Conseil de quartier n° 8		Claude GALLAIRE, André MESAS

La séance est ouverte à 18 heures 05.

M. GRAND indique qu'il a été reçu par les associations qui ont souhaité des améliorations sur un certain nombre de sujets. Des sujets concernaient les modalités de la Concertation, les thèmes qui y sont abordés et les suggestions des associations. Par ailleurs, des associations peu assidues occupent une place théorique dans la Concertation qui ne se vérifie pas dans la pratique. Des améliorations pourraient être apportées sur ces points. En outre, le président de l'association des commerçants, Vincent FORTIN, a renouvelé son souhait de rejoindre la Concertation. M. Grand l'a rencontré.

M. HÔTE souligne concernant l'assiduité des personnes, qu'il est important qu'elles soient réellement présentes lors des réunions de travail. Il convient d'être plus attentif au quorum et à la participation. Pour ce qui est du « droit de suite » ou de « l'effet rétroviseur », objet du courrier des associations sur le retour d'expérience (usages et coûts), ce sujet sera traité de nouveau (cf. fin du CR). Concernant la participation au Bureau de la concertation, M. CHOMET avait fait une demande, ainsi que le président de l'union des commerçants. Toutefois, les règles internes de la concertation ne permettent pas forcément de donner suite à toutes les demandes.

Mme GRAND précise en effet qu'un garant était attendu pour valider le fait que M. CHOMET entre dans le Bureau. Pour ce qui est de l'association des commerçants, le garant devait auditionner cette association pour qu'elle puisse entrer dans le cadre général de la concertation. Ces deux entrées peuvent donc être considérées comme effectives à compter du présent Bureau.

M. HÔTE demande si un membre du Bureau s'y oppose.

Les deux candidatures sont entérinées à l'unanimité.

M.NECHADI rappelle la demande d'entrée dans la Concertation de FNE. Toutefois, certains points doivent encore être clarifiés en interne de la coordination des membres de la concertation.

Mme GRAND indique que la SEMAPA n'a reçu aucune demande de cette association.

M. GRAND indique qu'actuellement l'entrée dans la concertation se faisait pour une durée indéterminée et qu'il n'existe pas de système de sortie. Ce système n'est pas satisfaisant. Le garant propose une autre procédure : une association entrerait pour une durée à déterminer et renouvelable, mais elle devrait effectuer un geste positif pour demeurer dans la Concertation.

M. BIRENBAUM considère qu'il est préférable, compte tenu de la baisse du nombre d'associations, de se soucier de recruter plutôt que de les faire partir.

Mme GRAND explique que des convocations sont envoyées à de nombreux membres de la concertation qui ne sont finalement pas présents. Certaines associations, comme Paris Banlieue Environnement ou Odysée Lutèce ne sont pas venues depuis de nombreuses années.

M.NECHADI reconnaît que l'absence de ces associations est problématique. Par ailleurs, l'entrée dans la concertation n'est pas facile. Une association souhaite y entrer depuis un an. Le point des entrées doit être clarifié.

Mme GRAND rappelle que le temps nécessaire à l'entrée d'une association a été particulièrement long du fait de l'absence d'un garant. La charte qui a été acceptée par tous indiquait que l'association devait être auditionnée au préalable.

M. NECHADI a lu les textes et n'a pas trouvé de véritable règle sur ce point.

Mme GRAND précise que c'est une règle de fonctionnement d'usage.

Mme LECOCCQ propose de vérifier le destinataire des courriers envoyé aux associations. Ces dernières ont des assemblées générales et pourraient avoir à l'ordre du jour un courrier du président de l'association pour confirmer la participation à la Concertation.

M. BIRENBAUM indique que l'association 60 millions de piétons avait une représentante au sein de la concertation permanente qui est partie et plus personne ne les représente.

M. HÔTE s'interroge sur la nécessité d'un additif pour prévoir une entrée dans la concertation permanente avec une durée limitée ou un engagement plus marqué.

Mme LECOCCQ indique qu'il est également envisageable de ne plus convoquer l'association au bout de trois absences en réunion non excusées.

M. GALLAIRE rappelle qu'un tel procédé avait déjà été évoqué.

Mme GRAND répond qu'il a été imaginé, mais n'a jamais été mis en place.

Une proposition permettant de mettre en place un régime d'adhésion (et non d'exclusion) est à établir et sera débattue lors du prochain Bureau.

I. Définition du calendrier pour les prochains groupes de travail

Ligne 10

M. HÔTE indique qu'une présentation sur le devenir et le tracé de la ligne 10 était prévue le 25 septembre. Le tracé se poursuit à partir de la gare d'Austerlitz à travers le 13^e arrondissement. Même si de nombreuses personnes sont mobilisées sur ce sujet, le calendrier de prolongation de la ligne 10 n'est pas du tout acté.

M. GALLAIRE demande si des crédits d'études sont toujours consacrés à la ligne 10.

Mme GOMEZ répond que ce n'est pas le cas, à sa connaissance. Le dossier d'urgence a été étudié. Île-De-France Mobilités a expliqué que ce dossier d'urgence ne serait pas présenté politiquement et qu'aucun financement n'était d'actualité. L'association La Grande 10 avait réagi et proposé une réunion publique à des fins de mobilisation. Jusqu'au prochain contrat de projets, la situation n'évoluera pas.

M. BIRENBAUM demande s'il doit oublier son projet de traversée de la Seine entre la gare d'Austerlitz et la gare de Lyon par la ligne 10.

Mme GRAND précise que le projet de prolongation est stoppé, mais pas abandonné.

Mme GOMEZ explique que le dossier d'urgence propose des tracés qui partent d'Austerlitz vers Ivry. Lorsque les études reprendront, certains tracés seront jugés plus pertinents que d'autres parmi ceux-ci.

M. NECHADI ajoute que des bus assureront la jonction entre les gares de Lyon et d'Austerlitz.

M. GALLAIRE se souvient que le prolongement de la ligne 10 avait été envisagé soit vers la gare de Lyon, soit en continuant à longer la Seine. Des réserves avaient été faites dans les aménagements de la gare de Lyon pour permettre de recevoir la ligne 10.

Mme GOMEZ souligne que toutes les mesures conservatoires ont été prises, dès le milieu des années 1990, avec la certitude que la ligne 10 ne traverserait pas la Seine. Le bus rocade des gares répondra à cette demande.

Plutôt qu'une réunion sur la prolongation de la ligne 10, M. NECHADI propose d'organiser un groupe de travail sur la cohérence des tracés de circulation de l'avenue de France. L'arrivée du TZen5, les passages piétons, les pistes cyclables et les livraisons posent problème.

M. HÔTE souligne que le TZen a été traité à plusieurs reprises en groupe de travail.

M. GALLAIRE rappelle qu'il a toujours été dit que les propositions n'étaient pas raisonnables. Ni la ville de Paris ni la SEMAPA n'étaient partisans de l'arrivée du TZen. Le STIF a pris cette décision à laquelle il était difficile de s'opposer.

M. NECHADI souhaite que le point du TZen soit clarifié.

M. HÔTE vérifiera ce qu'est devenu ce projet avec Île-De-France Mobilités. Un document avait été présenté.

M. GRAND propose de faire un point d'information en clarifiant les décisions prises.

M. NECHADI rappelle que l'avenue de France aura un multi-usage pour les piétons et les cyclistes. Il ne devrait plus y avoir de stationnement. Or, des places de livraisons ont été installées. L'accessibilité doit être fluide.

M. GALLAIRE indique que le site propre sur l'avenue de France n'est pas raisonnable. Si le TZen utilise l'avenue de France, il prendra la place des autres bus.

M. HÔTE se rapprochera de la voirie et fera un point d'information. Pour ce qui est de la ligne 10, dans la mesure où aucun projet n'est arrêté, mettre en place un groupe de travail ne semble pas pertinent. Des documents pourraient être transmis pour tenir compte de l'état d'avancement et des actions envisagées.

Mme GOMEZ précise que la Grande 10 a dû produire des documents lors de la dernière réunion publique qui pourront être diffusés.

M. BOSSARD pense que le PowerPoint diffusé a été mis en ligne.

Mme GRAND vérifiera et le diffusera.

Mme LECOQC indique que la Concertation doit rester en contact avec les associations qui soutiennent ces projets.

M. NECHADI est favorable à la ligne 10, mais sa prolongation n'est pas actée (il n'y a plus de financement). Le problème des déplacements sur l'avenue de France est soulevé, mais ne semble pas être retenu par le Bureau.

Mme GOMEZ reconnaît que le fonctionnement de l'avenue de France à venir peut être abordé. Son fonctionnement actuel, avec les chantiers en cours, est difficile à traiter. En revanche, il est suffisamment tôt pour s'interroger sur l'avenir, sur le devenir des pistes cyclables ou la possibilité d'une voie partagée.

M. NECHADI rappelle que les trois bâtiments de logements sur l'avenue de France, face à la BnF, incluent des logements PMR. Or, ils ne peuvent pas stationner. Il y a des places de livraison, mais pas de places pour les PMR.

M. HÔTE se rapprochera de la direction de la voirie. La réunion relative à la ligne 10 du 25 septembre est annulée. Les sujets TZen et aménagement de l'avenue de France pourront être regroupés dans un groupe de travail l'année prochaine si de nouvelles informations sont disponibles.

Secteur Tolbiac

M. HÔTE indique qu'une présentation du pavillon T4 devait être faite avec la direction de l'attractivité de l'emploi.

Mme GOMEZ précise qu'elle a été annulée. La Ville et la SEMAPA restent persuadées que les membres de la concertation doivent rencontrer le preneur du lot qui est la galerie Itinérance. Celle-ci avait commencé à travailler avec un premier maître d'œuvre. Un nouveau maître d'œuvre a été choisi pour travailler sur les aménagements intérieurs. Le preneur devrait rencontrer la concertation avant la fin de l'année et le dépôt de permis de construire pour présenter son projet. La programmation d'un groupe de travail en novembre est envisageable. Le pavillon doit être livré en 2021. Pour compléter ce groupe de travail, une présentation du mur Houblon pourrait être abordée au même moment.

Le Groupe de travail Tolbiac pavillon T4 et mur Houblon est prévu le 19 novembre à 17 heures 30.

Secteur Austerlitz

Mme GOMEZ indique que la commission d'enquête désignée demandera sans doute une réunion publique au cours de l'enquête publique à venir qui durera au moins un mois. En matière de calendrier, compte tenu des délais relatifs aux règles de la loi sur l'eau, la réunion publique se déroulerait au plus tôt début 2020.

M. NECHADI souhaite être informé de la tenue d'enquêtes publiques.

Mme GRAND répond qu'elles sont codifiées et qu'un affichage officiel sera fait par les personnes concernées.

Mme GOMEZ ajoute que c'est aux associations de se mobiliser pour y aller.

M. BIRENBAUM confirme que les associations peuvent et doivent y participer.

Mme LECOCCQ s'enquiert du permis de construire.

Mme GOMEZ répond qu'il est en cours d'instruction. Le préfet a ses propres services instructeurs. L'instruction réglementaire est faite par les services de la préfecture. Le dossier qui partira à l'enquête publique comprendra le dossier du permis de construire, y compris l'étude d'impact, ainsi que le dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Les avis font partie des pièces soumises à l'enquête publique.

Secteur Bruneseau

M. HÔTE indique que le projet a été présenté. Certains désaccords semblent persister. Des associations ont souhaité quitter la salle lors de cette présentation.

Une période de préfiguration sera mise en place à partir de 2020. Plateau Urbain est le prestataire au sein du groupement lauréat qui doit proposer une démarche participative pour préfigurer l'animation et le fonctionnement de ce quartier.

Mme GRAND propose que le projet de préfiguration soit présenté en Concertation et que, en groupe de travail, il soit réfléchi à la manière dont la Concertation peut se saisir de ce sujet. D'ici un mois et demi, le prestataire sera peut-être à même de présenter des informations et échanger avec la concertation.

M. DIBIE suggère de réfléchir sur ce qu'est la Concertation.

Mme GRAND répond que cette réflexion pourrait se faire dans un autre cadre.

M. NECHADI n'a pas eu de retour sur le désaccord des associations et ne sait pas si leur lettre a été lue par le jury.

Mme GOMEZ répond que le courrier a été lu.

M. NECHADI aimerait savoir si les remarques ont été prises en compte et s'il est possible de reprendre les discussions.

M. GRAND rappelle qu'un projet comprend différentes phases. Il semble que concernant le secteur Bruneseau, même s'il y a des désaccords sur le projet, des champs de concertations sont ouverts par rapport au projet présenté. Réussir l'allée Paris-Ivry est un tour de force. Elle mérite de réfléchir aux différents usages des habitants. Les experts d'usage que sont les associations ont beaucoup à apporter à l'aménageur. La Concertation a une place importante. Il convient de cibler correctement les thèmes et les méthodes pour que le travail collectif soit positif pour tout le monde.

M. DIBIE souhaite pouvoir débattre sans conflit et sans refus de discuter.

M. NECHADI souhaite que les propositions des associations soient entendues.

M. HÔTE rappelle qu'un préalable est indispensable à la discussion : les membres de la Concertation qui viennent aux groupes de travail viennent pour échanger et non pour quitter la salle.

Mme GRAND souligne que la discussion est toujours possible avec ceux qui le souhaitent.

M. NECHADI répond que la situation ne se résume pas à ceux qui souhaitent discuter et ceux qui ne le souhaitent pas. Le projet a été rejeté par tout le monde.

Mme GRAND rappelle que tout le monde n'était pas contre le projet. Une date peut être réservée fin novembre pour essayer d'avancer sur le sujet de la préfiguration.

M. HÔTE fait remarquer qu'il était gêné de voir que des personnes ont quitté le groupe de travail. Sans porter de jugement, il a été demandé à des professionnels de venir présenter leur travail et il est préférable de rester et s'exprimer plutôt que de partir. S'il est accepté de tenir un groupe de travail, c'est pour participer et respecter les invités.

M. NECHADI rappelle que les associations se positionnent depuis longtemps et ne sont pas entendues. Les associations sont pour la discussion, mais ne sont pas écoutées. Malheureusement, les autres associations ne sont pas présentes en bureau de Concertation pour en parler.

Mme LECOCCQ explique que la difficulté pour les associations et conseils de quartiers est d'accepter l'existence d'arbitrages. Pour autant, il ne faut jamais refuser de discuter sur ce qui peut encore être modifié ou amélioré. Les associations représentent des habitants et des adhérents et ont le droit de donner leur avis.

M. GRAND rappelle que de nombreux points de ce projet ne sont pas définis et peuvent évoluer.

Mme GRAND propose de fixer une date.

Mme LECOCCQ indique que, compte tenu du fonctionnement de la Concertation, il n'est pas sûr que ce soit utile si la configuration reste la même.

Mme GRAND répond que le groupe de travail sera annulé s'il n'y a personne.

Le groupe de travail est mis en place pour le mercredi 27 novembre à 17 heures 30.

M. MESAS souhaite savoir si la construction d'un centre de santé ou médical comme celui de la place Rungis est prévue.

M. BOSSARD indique qu'un centre de santé privé a été ouvert avenue de France.

Mme LECOCCQ répond qu'un centre de santé doit ouvrir rue du Chevaleret.

M. GALLAIRE indique qu'un pôle santé a changé de nom et serait associé à des cabinets médicaux, en particulier le cabinet Lahire. Ce serait un centre médical privé, mais avec un rayon d'action sur le 13^e arrondissement comprenant une dizaine de médecins.

M. HÔTE souligne à cette occasion qu'il serait intéressant d'aborder l'opération Bédier-Oudiné. En outre, la réunion relative au secteur Masséna Ouest et à la partie porte de Vitry ne peut pas se faire immédiatement parce que la SEMAPA qui sera l'aménageur, n'est pas encore titrée.

Mme GRAND précise qu'elle sera programmée en janvier lors du prochain bureau lorsque la SEMAPA sera titrée.

Sujets divers : Discussion Bruneseau Sud

M. NECHADI souhaite des informations sur Bruneseau sud où se situe un site de la SNCF.

M. GALLAIRE explique que le développement du projet des Ateliers Lion tient compte des vœux de la SNCF et de ce qu'elle souhaite faire sur cet emplacement.

M. HÔTE indique que les discussions sont à leur début. Les études doivent reprendre courant 2020 et des informations seront alors communiquées.

M. GALLAIRE propose de se reporter aux dernières éditions du projet des Ateliers Lyon.

Mme GOMEZ souligne que les ateliers de maintenance de la SNCF actuels resteront a priori jusqu'à fin 2025.

M. NECHADI demande si le site disparaîtra.

M. HÔTE répond qu'il ne disparaîtra pas. Le site occuperait moins de place.

Droit de suite :

M. NECHADI demande un retour sur le sujet des façades végétalisées.

M. GALLAIRE souhaite pouvoir obtenir des renseignements sur les opérations qui sont terminées et pour lesquelles les retours des occupants sont négatifs, en particulier pour l'immeuble de l'ICF dans le secteur Austerlitz, ou pour les opérations qui n'ont pas abouti comme l'installation d'une œuvre d'art sur la placette EP7. La consultation pour l'œuvre d'art a été faite avant celle de la guinguette. Avoir une guinguette et une œuvre d'art était envisagé dès le début du projet. Cette consultation a été déclarée sans suite.

M. NECHADI en demande le coût. Des réalisations n'ont pas été achevées et déplacées. Il en est de même pour les habitations, les commerces et les bureaux. Il y a des problèmes de malfaçons. Les projets ne fonctionnent finalement pas.

M. GRAND reconnaît que l'idée du « rétroviseur » est intéressante, mais sur les points qui relèvent de l'aménageur.

M. NECHADI constate que la SEMAPA ne se sent pas concernée par les problèmes de malfaçons.

M. GRAND explique que les parties privées non accessibles au public peuvent être préoccupantes pour les habitants, mais il semble difficile d'avoir des données pertinentes. Les façades végétalisées qui ne tiennent pas ont un impact sur les habitants et peuvent intéresser la SEMAPA. La difficulté est d'obtenir des données sur ces sujets. Un organisme HLM donnera quelques éléments, mais les organismes privés ne les donneront pas. En outre, les données ne seront pas pertinentes pour des immeubles récents. M. GRAND invite les membres de la concertation à réfléchir sur des thèmes prioritaires pour lesquels des données peuvent être récupérées.

Mme GOMEZ explique que, pour les projets innovants, il existe un protocole d'évaluation. Un suivi sur des indices mesurés pendant 5 à 10 ans après livraison est prévu. De fait, des données seront disponibles dans quelques années.

M. NECHADI entend cette réponse, mais la tour biodiversité est un échec total. La végétalisation dans l'immeuble de l'ICF est une catastrophe. Un article d'une association de locataires dans « Treize urbain » y fait référence.

Mme GOMEZ explique qu'une fois qu'un constat des malfaçons a été dressé, il convient de savoir comment faire en sorte que les entreprises travaillent différemment. Mais que cela ne relève pas du travail de l'aménageur.

M. NECHADI en convient. Toutefois, si l'entreprise Bouygues subit un échec sur Paris Rive Gauche, elle ne sera pas reprise.

M. GRAND rappelle que le promoteur choisit le constructeur.

M. NECHADI répond que la SEMAPA choisit le promoteur.

Mme GRAND précise que la SEMAPA choisit le promoteur, mais ne connaît pas l'entreprise qui va construire. C'est de la responsabilité du promoteur.

M. NECHADI répète que des problèmes sont rencontrés sur tout Paris Rive Gauche.

Mme GRAND explique que des bailleurs sociaux sont désignés par la Ville. Un concours d'architecture est ensuite mis en place. Le promoteur fait des consultations pour choisir des entreprises de construction. Le constructeur choisit l'entreprise avec laquelle il travaille. La SEMAPA n'a pas son mot à dire.

M. BOSSARD indique que, concernant l'immeuble Fulton, l'amicale des locataires a déclaré des problèmes d'ascenseur et de malveillance de locataires. L'amicale des locataires n'a pas sollicité la Ville pour régler d'autres problèmes.

M. NECHADI indique que ce n'est pas ce que dit l'amicale ; il suffit de consulter l'article précédemment cité. Il est dommage que le Président de l'association Vivre le nouveau XIIIe ne soit pas présent pour dire ce qu'il en est.

Mme GRAND suggère d'aborder le sujet de Fulton dans un autre cadre. Elle propose que la demande relative au droit de suite soit peaufinée.

M. HÔTE ajoute qu'il convient également de sortir de la logique de rédiger un dossier à charges.

M. BIRENBAUM rappelle que la Concertation ne s'attaque pas à la SEMAPA, mais aux malfaçons en général. D'autres interlocuteurs peuvent être contactés.

M. NECHADI explique qu'il n'attaque pas la SEMAPA. Il conviendrait toutefois de mettre en place une procédure pour éviter ce type de problèmes.

Mme LECOCQ suggère de réfléchir à un cahier de préconisations de la Concertation à remettre aux constructeurs des prochains bâtiments pour éviter les malfaçons.

Mme GRAND propose que les associations et les conseils de quartier travaillent sur ce cahier.

Mme LECOCQ souhaite un bilan sur la végétalisation.

Mme LECOCQ souhaite également des retours sur les innovations techniques mises en place dans les immeubles sociaux (panneaux solaires thermiques, ventilation double flux,...).

Mme GRAND propose de rechercher les bâtiments concernés par ces sujets pour revenir vers la Concertation présenter un bilan.

Quartier des 2 rives :

M. GALLAIRE souhaite une information sur le quartier des deux rives dont il a été amplement question dans « Treize Urbain » et concerne le domaine de la Concertation.

Mme GRAND répond que l'adhésion au quartier des deux rives est ouverte à tout le monde.

Mme LECOCQ indique que, samedi matin, à la mairie, se déroule la rentrée de la démocratie participative avec un débat sur le quartier des deux rives

La prochaine réunion du Bureau se tiendra le 22 janvier 2020 à 18 heures.

La séance est levée à 19 heures 50.